

2023/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### DÉCISION N°2023/246

Du jeudi 14 septembre 2023

### Décision approuvant l'avenant n°1 au marché 2021-31 relatif aux travaux de restructuration du gymnase Albert Camus de la commune de Ris Orangis (91130) avec la société Nervet Brousseau – Lot n°5

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article R2194-8 du code de la commande publique,

**VU** la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la décision 2021/386 du 16 décembre 2021 portant attribution du marché 2021-31 relatif aux travaux de restructuration du gymnase Albert Camus de la commune de Ris Orangis (91130),

**VU** le marché 2021-31 en son lot 5 attribué à la société NERVET BROUSSEAU pour un montant de 339.916,53 € HT soit 407.899,84 € TTC,

**CONSIDERANT** que les prestations objet du présent avenant se définissent comme suit :

- Devis 2210-0010 : Travaux modificatifs sur la ventilation comprenant le prolongement des gaines et la mise en place de ventilation intégré au faux-plafond : 1.764,47 € HT soit 2.117,36 € TTC,

**CONSIDERANT** que ces prestations doivent faire l'objet d'un avenant au marché,

**CONSIDERANT** que cet avenant n°1 au marché, entraînant une augmentation du montant initial du marché de 0,52 %, ne contourne pas les obligations de publicité et de mise en concurrence,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER l'avenant n°1 au marché 2021-31 relatif aux travaux de restructuration du gymnase Albert Camus de la commune de Ris Orangis (91130), pour un montant de 1.764,47 € HT soit 2.117,36 € TTC avec la société NERVET BROUSSEAU dont le siège social se situe Rue des Quatre Filles – 28230 EPERNON.

**ARTICLE 2** : ARRETE le nouveau montant du marché à 341.681 €HT soit 410.017,20 € TTC, soit une augmentation du montant du marché de 0,52 %.

2023/

**ARTICLE 3 :** DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 14 septembre 2023.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **15 SEP. 2023**

Publié le : **15 SEP. 2023**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur  
Par délégation du Maire  
Riadhe OUARTI  
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :  
Riadhe OUARTI  
Le 14/09/2023 à 17:53